nonc etc Fait et passé en l'hôtel des s. et dame de la Chesnave rue du Saut au Matelot après-midy le huictième jour de janvier l'an g b c y quatre-vingt-dix-sept présence des sieurs François Hazeur et Jean Gobin marchands bourgeois de cette dite ville, témoins qui ont avec les d. futurs époux, les d. seign, gouverneur et intendant sieur et dame de la Chesnave et autres personnes susnommées signées à ces pntes à l'exception du dit sr Denys qui a déclaré ne pouvoir signer depuis la perte de sa vue. — Gallifet — Frontenac — Bochart Champigny - Vaudreuil - Provost - Geneviève Macart — Le Neuf de la Vallière — Françoise Denis — Le Chev. de Champigny — P. Denis de St Simon — F. Hazeur - Gobin - Gabrielle Becasseau - C. Barbe - M. C. Aubert — Charles Aubert de la Chesnaye — M. A. Denis — M. Catherine LeNeuf - De Manteht - Françoise Denis -Ursule Denis M. A. Aubert — C. Denis de Vitré — Catherine de Lostelneau — M. de Vitré des Cayrac — Jn. Outlaw - P. Denis - LeGardeur - Magdelaine Boucher - Genaple.

VENTE DU FIEF SAINTE-MARGUERITE ET DU
"MARQUISAT DU SABLE" PAR LOUIS AUBERT
DU FORILLON ET BARBE LENEUF, SON
EPOUSE, A FRANÇOIS DE GALLIFFET,
GOUVERNEUR DES TROISRIVIERES (44)

Pardevant le Notaire Royal en la prevosté de Quebecq soussigne y residant et temoins si bas nommés furent presens Louis Aubert Escuier, sieur du Forillon, et dame Barbe LeNeuf son espouse de luy bien et duement autorisée à l'effet des presentes lesquels de leur bon gré et volonté ont ce jourd'huy vendu cédé quitté delessé et transporté dès maintenant et à toujours et promis garantir de tous troubles debtes hypotheques et autres empeschemens generallement quelconques et ce solidairement l'un pour l'autre

<sup>(44)</sup> Acte de la Cetière, notaire à Québec, 4 novembre 1712.